



L'autonomie des jeunes en Franche-Comté

2007 - URAF de Franche-Comté, 12 rue de la famille 25000 Besançon 03.81.47.85.06

L'Observatoire de la Famille

Selon le code de l'action sociale et des familles, l'Union Nationale des Associations Familiales et les Unions Départementales des Associations Familiales ont pour missions légales de représenter les familles et de défendre leurs intérêts matériels et moraux devant les pouvoirs publics. La mise en œuvre d'une politique familiale doit tenir compte de l'évolution

des familles, de leurs préoccupations en tenant compte des particularités territoriales et du contexte économique.

Soucieuse de prendre en compte les réalités quotidiennes de l'ensemble des familles et d'approfondir ses connaissances du terrain les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) et l'Union Régionale des Associations Familiales

(URAF) de Franche-Comté ont créé : l'Observatoire de la famille. Cet outil a pour vocation de « mieux connaître pour mieux représenter ».

Pour sa deuxième enquête, l'Observatoire de la Famille a choisi d'interroger en mai 2006, les parents d'enfants âgés aujourd'hui de 18 à 30 ans sur la manière dont leurs jeunes accédaient à leur au-



La construction de l'étude

La période dite de jeunesse, transition entre l'adolescence et l'âge adulte s'allonge. Les événements qui la caractérisent comme l'entrée dans la vie active, le mariage et le départ du domicile parental ne s'articulent plus de manière linéaire. Cette étape, comprise entre 18 et 30 ans est notamment marquée par des allers et retours entre le logement des parents et une résidence autonome. Les causes sont diverses : chômage, séparation, études... Aussi, les jeunes sont de plus en plus tributaires de leurs parents, tant sur le plan financier, que du logement... C'est pourquoi nous nous sommes intéressés à ce cheminement et plus particulièrement à l'autonomie résidentielle des

jeunes.

L'observatoire de la famille réalise ses études selon une logique départementale. Ainsi nous avons choisi, non pas d'interroger les jeunes, mais leurs parents, pour ne pas exclure les jeunes devant déménager pour leurs études. De ce fait, 5000 ménages issus des fichiers téléphoniques dont la personne de référence était âgée de 45 à 60 ans ont été destinataires d'une enquête, dans chacun des départements de Franche-Comté.

Le questionnaire comporte deux volets. Le premier concerne les parents directement. Il aborde différents thèmes que sont le processus d'autonomie, l'argent des

jeunes et les aides publiques. Le second s'intéresse à la situation résidentielle de chacun des enfants. Aussi nos travaux reposent sur deux échantillons. Le premier nommé « parent » regroupe les répondants ayant des enfants âgés de 18 à 30 ans soit 1116 individus. Appartenant à la même génération de parents, seule une pondération sur la variable de la catégorie socio-professionnelle a été réalisée. Le second baptisé « enfant » rassemble les enfants des répondants soit 2011 jeunes âgés de 18 à 30 ans. Aucune pondération n'a pu être réalisée sur cet échantillon puisque de nombreux jeunes ne résident plus dans le département de leurs

Thèmes de l'enquête

- *Le processus d'autonomie des jeunes : opinion des familles*
- *Argent et vie quotidienne : opinion des familles*
- *Aides aux familles pour l'insertion des jeunes*
- *Les jeunes issus de familles franc-comtoises et leur logement*

Le processus d'autonomie des jeunes : opinion des familles

Les acteurs du processus

Selon le sociologue, Olivier Galland, un jeune est autonome : s'il occupe un emploi stable qui lui garantit des

revenus fixes et une indépendance financière, s'il assume lui-même les frais de son logement, et s'il vit en couple de manière à avoir une stabilité affective. C'est ce che-

minement, que nous appelons, processus d'autonomie.

De nombreux facteurs extérieurs comme le chômage, conduisent à allonger sa du-

-rée. Toutefois, on peut se demander si la famille, l'école,... aident ou freinent les enfants à prendre leur autonomie. Selon les parents d'enfants âgés de 18 à 30 ans, plus les jeunes sont en contact avec une personne, plus celle-ci les aide à devenir autonome. D'ailleurs, ils estiment que c'est la famille dite nucléaire (parents, frères-sœurs) qui accompagnent le plus les jeunes dans cette phase. L'influence des parents n'est cependant pas toujours appréciée de manière positive. Les parents pensent qu'ils peuvent eux-mêmes, être les acteurs qui freinent le plus les jeunes dans ce cheminement.

Les familles accordent une grande confiance à l'environnement du jeunes que ce soit l'école ou les amis. Rares sont ceux qui leur prêtent de mauvaises intentions.

Argent et vie quotidienne : opinion des familles

La sensibilisation des jeunes à l'argent

En France, la question de l'argent est toujours abordée en famille de manière implicite à travers les rapports que les parents ont eux-mêmes avec l'argent et la consommation. Aussi, les parents d'enfants âgés de 18 à 30 ans estiment que les personnes les plus appropriées pour apprendre aux jeunes à gérer leur argent sont leur père, leur mère, leurs grands-parents voir même la famille élargie. Les banques, l'éducation nationale et les associations ne sont pas, selon eux, les organismes les plus aptes à le faire. De ce fait, sensibiliser les jeunes à la gestion de l'argent doit

Les aides aux familles pour l'insertion des jeunes

Identification des services et des aides par les familles.

C'est auprès des institutions familiales que les ménages s'informent le plus. 7 sur 10 se tournent vers la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Caisse de Mutualité

L'autonomie se construit selon les parents de la région dans la relation avec l'autre.

Les conditions de réussite de l'autonomisation

Les parents accompagnent leurs enfants tout au long de ce processus. Nous leur avons donc demandé quelles étaient, les conditions de réussite et d'échec de ce processus.

Pour eux, la prise d'autonomie s'appuie avant tout sur l'obtention d'un diplôme et l'exercice d'une activité professionnelle. C'est leur rôle d'éducateur et l'effort qu'ils font au quotidien pour aider leurs enfants à s'insérer dans la vie sociale et économique qu'ils mettent en avant. L'importance qu'ils donnent au diplôme est sans doute liée aux réalités franc-comtoises. Selon une étude du Centre de Développement des Res-

sources pour l'Emploi, la part des jeunes ayant connu au moins une période de chômage une fois sortis de l'école, diminue à mesure que leur niveau de formation s'élevé. Le diplôme garanti en quelque sorte l'accès à l'emploi et par la même à l'autonomie financière. Sensibles à ces constats régionaux, le diplôme est donc indispensable aux yeux des parents.

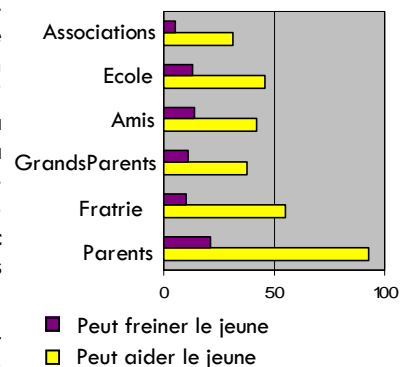
Les éléments qui dépendent du choix du jeune sont pour eux, secondaires. C'est ainsi qu'ils considèrent le logement et la vie de couple.

Le passage à la vie adulte est donc aux yeux des parents de Franche-Comté, un parcours individuel qui consiste à franchir des étapes scolaires et professionnelles permettant de s'assumer sur un plan économique.

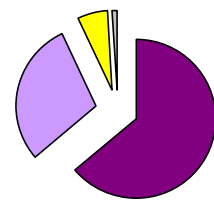
les jeunes actifs habitant chez leurs parents doivent participer aux dépenses du foyer, seuls 3 parents sur 10 pensent qu'ils doivent participer aux frais collectifs que sont le loyer et les charges du logement... Les jeunes concernés doivent, selon eux, prendre seulement en charge l'effort budgétaire supplémentaire que leur présence génère en payant leurs frais personnelles que sont l'alimentation, les communications. Par conséquent, en Franche-Comté les parents d'enfants âgés de 18 à 30 ans ne perçoivent le salaire de ces jeunes ni comme de l'argent de poche, ni comme un revenu supplémentaire pour le foyer.

le logement ou la formation des jeunes. 94% sont informées de l'existence de l'APL (Allocation Personnalisée au Logement) et/ou de l'ALF (Allocation logement à caractère familial), aides délivrées par les institutions familiales, et 77% connaissent les bourses pour les étudiants. Aussi,

Les acteurs du processus d'autonomie selon les parents (en%)



Opinion des parents sur la participation financière aux frais du foyer des jeunes actifs vivant dans le logement familial

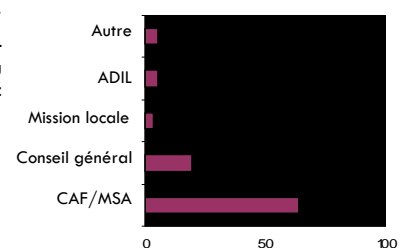


- Doit obligatoirement participer
- Participe, s'il le souhaite
- Ne doit pas participer
- Non réponse

Part des parents qui estiment que les jeunes salariés vivant chez leurs parents doivent participer financièrement à... (en%)

Alimentation	80
Communication	54
Loyer	28
Charges	33
Transport	24

Part des parents qui s'adressent aux services suivants pour s'informer des droits de leurs jeunes (en%)



les aides spécifiques proposées par d'autres organismes ou nécessitant un accompagnement social sont peu connues. C'est le cas du FAJ (Fonds d'aide aux jeunes), dont l'instruction est confiée à un travailleur social. 21% des ménages savent qu'un jeune en difficulté sociale et professionnelle peut en bénéficier. Il en va de même pour les aides aux logements propres à une situation, tels que le Loca-pass ou le FSL (Fonds de Solidarité au Logement). 2 ménages sur 10 identifient ce recours. Toutefois, c'est dans le Territoire de Belfort, que ces aides spécifiques au logement sont les mieux connues. La taille du département et le maillage

des services sont des facteurs à prendre en compte. Par ailleurs, 21% des parents s'informent auprès des services de leur département.

La nécessité d'un service unique

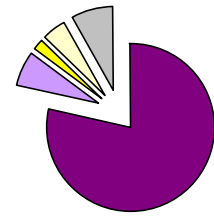
Puisqu'il est nécessaire de s'adresser à de multiples organismes, pour connaître toutes les possibilités offertes, les parents ne sont pas suffisamment informés. De ce fait, 79% d'entre eux estiment que la mise en place d'un service qui centralise toute l'information serait très utile. Les familles ont donc besoin d'un guichet unique auquel elles pourraient s'adresser tout au long de leur

vie. Cet avis est largement partagé dans les 4 départements.

Des aides pas toujours suffisantes pour poursuivre des études

Si l'on considère les ménages dont les enfants ont perçu une aide de type APL ou ALF et des bourses d'étudiant allouées par l'Etat, 80% d'entre eux ont participé aux frais du logement de leurs enfants, 56% à leur équipement et 82% à leurs dépenses alimentaires. Aussi, les jeunes destinataires d'aides doivent souvent compter sur les solidarités familiales pour réaliser leur projet de formation.

Utilité d'un service d'information unique : opinion des parents (en%)



- Très utile
- Moyennement utile
- Pas utile
- Ne sait pas
- Non réponse

Raisons pour lesquelles les parents ne conseilleraient pas à leurs enfants de s'adresser à un FJT

Manque de confiance	43
Ne connaissent pas les FJT	32
La vie en collectivité ne conviendrait pas à leurs enfants	32
Autres	3

Les jeunes issus de familles franc-comtoises et leur logement

Les foyers des jeunes travailleurs (FJT) : opinion des familles

Instrument d'insertion sociale et professionnelle, les FJT proposent à la fois aux jeunes, des logements à loyer modéré et des programmes de soutien par le biais de projets socio-éducatifs. Toutefois, 51% des répondants n'orienteraient pas leurs en-

fants vers les FJT si ceux-ci avaient besoin d'un logement de manière temporaire. C'est principalement par manque de confiance dans ces structures que les parents des 4 départements de la région agiraient ainsi. L'image qu'ils ont de

l'organisation des FJT n'est peut être pas le reflet de la réalité. Selon eux, la vie en collectivité ne conviendrait pas à leurs enfants alors que ces structures comptent de nombreux logements individuels et un tiers des répondants ignorent leur existence.

Lieu de vie des jeunes issus de familles franc-comtoises

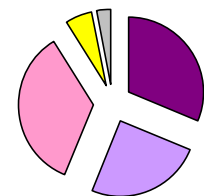
39% des jeunes âgés de 18 à 30 ans, n'habitent plus dans le département de leurs parents aujourd'hui. Différents facteurs conduisent à leur mobilité : polarisation des universités sur Besançon, Belfort et Montbéliard ; le

manque d'emplois qualifiés dans la région...

Les 18 à 30 ans vivent en grande majorité dans un logement autonome. En effet, 7 jeunes d'origine franc-comtoise sur 10 résident hors de la maison familiale. Parmi

les jeunes adultes qui ont acquis leur autonomie résidentielle, la moitié vit en couple. La collocation est encore un phénomène marginal. Aussi, les jeunes adultes qui vivent seuls ne représentent que 25% de cette population.

Lieu de vie des jeunes (en %)



- Vivant chez ses parents
- Vivant seul
- Vivant en couple
- Vivant en collocation
- Non répondant

Les jeunes vivant chez leurs parents

Les jeunes âgés de 25 ans et plus sont peu nombreux à vivre encore au sein de la cellule familiale initiale. Ils ne représentent que 13% des jeunes qui cohabitent encore avec leurs parents. Parmi les jeunes qui vivent dans la maison familiale, 6 sur 10 sont étudiants et plus d'un sur 10 sont inactifs. Indépendamment de leur âge et de leur situation, les jeunes qui habitent chez leurs parents n'ont pour la plupart jamais quitté le domicile de ces derniers. En effet, parmi eux, 8 jeunes

sur 10 n'ont jamais vécu dans un logement autonome. La première déshabitation a donc un rôle essentiel dans le processus d'autonomie des jeunes. Elle est souvent le synonyme d'un départ définitif de la maison familiale. Outre cet aspect, l'insuffisance de revenus occasionnée par la poursuite d'études ou l'instabilité professionnelle est la première raison évoquée pour justifier la cohabitation parent-enfant. 4 jeunes sur 10 habitent le logement familial faute d'emploi ou de

revenus stables. Et puis, l'amélioration des conditions de logement et la sérénité dans les rapports parents-enfants favorise fortement cette cohabitation. C'est le cas pour 3 jeunes sur 10. D'ailleurs indépendamment de la situation de leurs enfants, il n'est pas seulement indispensable pour les parents que les jeunes s'assument financièrement pour habiter dans un logement autonome, il faut aussi qu'ils en aient envie. 41% des parents soulignent cette nécessité.

Part des jeunes qui vivent chez leurs parents pour les raisons suivantes (en%)

Situation professionnelle instable	42
Absence de revenus fixe	38
Confort matériel du logement des parents	30
Bien être dans le logement des parents	28

Le départ des jeunes du domicile parental

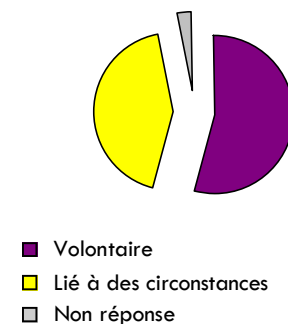
Le départ des jeunes de la maison familiale est dans la majorité des cas lié à un changement dans leur vie. Toutefois, il n'est pas toujours volontaire. La moitié des 18 à 30 ans d'origine franc-comtoise ont quitté le domicile parental par obligation. 5 sur 10 l'ont fait, pour des raisons scolaires. Comme pour la poursuite d'étude, l'exercice d'une activité professionnelle est un facteur qui

contraint les jeunes à partir. Parmi ceux qui ont acquis leur autonomie résidentielle après avoir été embauché, 53% l'ont fait par obligation. Et puis, les filles partent davantage pour vivre en couple alors que les garçons préfèrent attendre d'avoir acquis leur autonomie financière.

La jeunesse est marquée par des périodes de formation, d'activité et de chômage. Cependant, seuls 17% des

jeunes qui vivent actuellement chez leurs parents ont déjà vécu dans un logement autonome. Les allers et retours entre logement des parents et logement autonome ne sont pas un phénomène marquant. Toutefois les retours hebdomadaires ou mensuels des étudiants sont bien une réalité dans le département. 64% des étudiants rentrent le week-end.

Nature du départ des jeunes (en%)



Le logement des jeunes vivant hors du domicile parental

Ces jeunes qui ont quitté le domicile familial sont en grande majorité locataires de leur logement. Comme nous l'avons vu précédemment, les jeunes qui n'habitent plus avec leurs parents et qui vivent seuls, ne représentent que 25% des jeunes. De ce fait, 62% des décoha-

bitants résident dans des logements de type T2 et plus.

La surface est un élément important pour les jeunes. Même en vivant seul les salariés habitent dans des logements de ce type. Et puis, la principale cause de déménagement est le manque d'espace dans l'habitat. Parmi

ceux qui souhaitent quitter leur actuelle résidence (28%), 45% envisage ce changement par manque d'espace. A l'inverse, 7 jeunes sur 10 qui vivent dans un logement de types T2 ou plus n'ont pas l'intention d'en partir. Ces constats sont identiques dans chacun des départements.

Part des jeunes qui souhaitent déménager selon le type de leur logement actuel (en %)

Chambre d'étudiant	26
Foyer	52
Studio	34
Logement de type T1	37
Logement de type T2 ou plus	25

Les aides financières pour le logement des jeunes

Lorsque les jeunes ne vivent plus chez leurs parents, l'implication des familles reste forte, surtout pour les étudiants. 85% bénéficient de leur aide, pour le financement de leur logement. Pour 82% d'entre eux, celle-ci est à caractère mensuel. Les familles soutiennent également les jeunes sans emploi. 58% des inactifs décohabitants reçoivent une aide régulière pour leur prêt ou loyer.

En revanche, l'aide est nettement plus rare pour les jeu-

nes actifs. Elle concerne 16% des salariés. De plus, elle est souvent occasionnelle et destinée à l'équipement du logement.

Et puis, les familles soutiennent davantage les jeunes vivants seuls que ceux vivant en couple. Il en va de même des pouvoirs publics. 54% des personnes seules sont allocataires d'une prestation logement contre 17% des personnes en couple. Les jeunes décohabitants vivant principalement à deux, seuls 33% des jeunes perçoivent

l'APL ou l'ALF. Là aussi, ce sont les jeunes en formation qui en sont le plus souvent bénéficiaires. Parmi les salariés on ne dénombre que 21% d'allocataires.

Ainsi, ce sont les jeunes dont les parents payent chaque mois le loyer et/ou les charges qui reçoivent le plus souvent une aide publique. 59% des jeunes que l'on compte parmi les allocataires d'une aide au logement sont soutenus chaque mois financièrement par leurs parents. Cependant, ils sont principalement étudiants

Part des jeunes qui reçoivent une aide mensuelle de leurs parents pour leur logement selon leur statut (en %)

Etudiant	85
Salarié	16
Inactif	47
Ensemble	35

Impact du lieu de vie des jeunes sur les relations parents/enfants

Le lieu de vie des jeunes ne semble pas avoir d'impact sur leurs relations. Seuls 9% des jeunes ont moins de contacts avec leurs parents depuis leur déménagement.

Toutefois, on note que la part des jeunes en désaccord avec leurs parents est moins élevée lorsqu'ils n'habitent

plus ensemble. En effet, 2% des jeunes décohabitants sont en conflits avec leurs parents contre 11% de ceux qui vivent avec eux. La décohabitation aurait des effets positifs sur les relations parents/enfants. Selon, la sociologue Emmanuelle Mauraye, la décohabitation contribuerait

à changer la nature des relations. Elles seraient non plus affectives mais électives après le déménagement des jeunes. Les rencontres parents-enfants seraient alors le fruit d'une volonté commune de passer du temps ensemble.

Part des jeunes qui reçoivent une aide de type APL ou ALF selon leur statut (en %)

Etudiant	65
Salarié	21
Inactif	49
Ensemble	33